

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 377/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT (25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2023

Le 18 décembre 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **24**

Nombre d'excusés : **3**

Nombre d'absent : **2**

VOTES

Pour : **23**

Contre : **0**

Abstention : **4**

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANÇON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GUILLEMET Jean-Louis, GAUTHIER Pascal, LAKHDER Nadia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, VIEILLE Laurent, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette

Etaient excusés :

Madame Fanny SAUNIER

Monsieur Ismaël BOUDJEKADA

Monsieur Jean-Christophe OCHIER

pouvoir à Monsieur Jean-Paul MUNNIER

pouvoir à Madame Jacinthe NUNHOLD

pouvoir à Madame Marie-Andrée WACOGNE

Etaient absents :

Madame Zahia LAZAAL

Monsieur Christian DRIANO

Monsieur David LOYSEAU est désigné secrétaire de séance

OBJET

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 5

La convocation du conseil a été faite le 12 décembre 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 20 décembre 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 20 décembre 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 18 décembre 2023

DÉLIBÉRATION n° 377/2023**Objet : Décision Budgétaire Modificative n°5****SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 62 700 €	70	7022	Coupes de bois	+ 33 200 €
011	62878	Remboursement de frais à des tiers	+ 26 000 €	731	73141	Taxe sur la conso finale d'électricité	+ 17 000 €
				042	722	Immobilisations corporelles	+ 38 500 €
TOTAL			+ 88 700 €	TOTAL			+ 88 700 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
21	2112	Terrains de voirie	+ 2 300 €	021	021	Virement de section de fonctionnement	+ 62 700 €
21	2113	Terrains aménagés autres que voirie	+ 4 700 €	024	024	Produits de cessions	+ 2 300 €
21	21312	Bâtiments scolaires	+ 7 000 €	041	21318	Autres bâtiments publics	+ 410 €
21	21318	Autres bâtiments publics	+ 4 100 €				
21	2138	Autres constructions	+ 2 400 €				
21	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 6 000 €				
041	2112	Terrains de voirie	+ 410 €				
040	21311	Bâtiments administratifs	+ 1 596 €				
040	21312	Bâtiments scolaires	+ 7 710 €				
040	21318	Autres bâtiments publics	+ 27 236 €				
040	21321	Bâtiments privés	+ 885 €				
040	2138	Autres constructions	+ 1 073 €				
TOTAL			+ 65 410 €	TOTAL			+ 65 410 €

À la majorité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la Décision Budgétaire Modificative n°5.

Vote 23 Pour**4 Abstentions (M. BOUDJEKADA, Mme NUNHOLD, M. VIEILLE, Mme TABECHE)**

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER

Le secrétaire de séance
David LOYSEAU

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission à
la Sous-Préfecture le 20.12.2023
et de la publication le 20.12.2023

